

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de la date de la dernière quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse/Etranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30
Réclames 0.40
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion.

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.
année 6 mois 3 mois
Valais et Suisse 6.50 3.25 2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine 12.— 6.50 4.—
Envoi par numéro 15.— 7.50 4.40

A LOUER

Jolie chambre meublée bien exposée.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

bonne petite cave à la rue de la Dent-Blanche.
S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER

Un jeune homme cherche à louer une ou deux chambres meublées, communicant, indépendantes et propres.
Envoyer les offres en indiquant le prix au bureau d'Avis sous chiffre P. J.

ON CHERCHE

une jeune fille
de toute confiance de 16 à 17 ans pour aider dans un petit ménage.
S'adresser à Mme. Duvoisin-Grand, Villa Bonne Espérance, Av. du Léman 46 Lausanne.

Règles

Méthode infallible pour tous retards mensuels, Ecrite Pharmacie pela Loire, Nr. 23 Chantonay à Nantes (France)

Tendez la main à la fortune

Une importante chance de gain est offerte par la

Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de HAMBOURG
car nouvellement elle a été munie de gains beaucoup plus nombreux et bien plus gros, que jusqu'ici consistant en 100000 Billets, dont 40020 Lots, 8 primes et 10000 Billets gratuits partagés en 7 classes.
La somme totale des prix s'élève à Treize Millions 731000 Marcs
Le plus gros lot au cas le plus heureux sera de

1000000

Un million Marcs spécialement

- 1 à 500000 = 500000
- 1 à 300000 = 300000
- 1 à 200000 = 200000
- 1 à 100000 = 100000
- 1 à 90000 = 90000
- 2 à 80000 = 160000
- 2 à 70000 = 140000
- 2 à 60000 = 120000
- 2 à 50000 = 100 000
- 2 à 40000 = 80 000
- 2 à 30000 = 60000
- 7 à 20000 = 140000
- 8 à 15000 = 45000
- 16 à 10000 = 160000
- 56 à 5000 = 280000
- 128 à 3000 = 384000
- 256 à 2000 = 512000
- 512 à 1000 = 512000
- 639 à 500 = 319500
- 28439 à 250 = 7109750

15986 à 7500, 6000, 4000, 2500, 400, 300, 220, 200, 175, 150 etc.
Un plan officiel, où l'on peut voir la manière dont les gains sont distribués dans les différentes classes, comme aussi les mises relatives, sera joint gratis à tout ordre et après chaque tirage, des listes officielles seront envoyées à nos clients sans qu'ils aient besoin de les demander.

Le paiement des prix est effectué promptement et sous la garantie de l'Etat.
Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent le prix pour un est

entier billet original Fr. 12.50
demi " " " 6.25
quart " " " 3.15
contre mandat de poste ou le remboursement.

Vu l'énorme chance de gain les billets seront certainement vite épuisés et c'est pourquoi. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible en tout cas avant le

30 avril
Kaufmann & Simon
Maison de banque et change à Hambourg.

Société Suisse d'Assurance contre la grêle

Reserves disponibles Fr. 2,985,527.07
Indemnités payées en 1911 1,419,553.10
Indemnités payées depuis la fondation de la Société 13,275,885.70

Les assurés de l'année dernière qui n'ont pas dénoncé leur contrat de société, aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leurs assurances dans le délai prescrit par l'art. 27 des conditions.

Les sociétaires sont rendus attentifs en outre que la garantie de la société, stipulée par l'art. 18 des conditions pour des dommages pouvant survenir au printemps, avant la conclusion de la nouvelle assurance, s'étend maintenant à toutes les cultures, à l'exception des fruits, mais qu'en revanche elle est limitée à l'époque avant le 21 Mai.

Suivant alinéa 7 du dit article 18 tous les dommages survenant après le 20 Mai ne sont par conséquent indemnisés que si, à l'époque où la chute de grêle a eu lieu, la nouvelle assurance était déjà en vigueur en vertu de l'art. 16.



L'Agent soussigné se recommande pour fournir tous renseignements ultérieurs et recevoir des propositions d'assurance:

Vionnaz: BRESSOUD Louis, président

LA BOUCHERIE

Louis MOREL à Genève

17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'à dater de ce jour, elle expédie des viandes de première qualité, par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus au prix suivants:

- Bœuf à bouillir depuis Fr. 1.40 le kg.
- à rotir " 1.70 le kg.
- Graisse de bœuf " 1.40 le kg.
- Poitrine mouton " 1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

LA GRANDE

Boucherie F. ROUPH :: Genève

Maison fondée en 1860

Expédie rapidement viande de 1^{er} choix, par colis postal, depuis kg. 2,500 et au-dessus. Bouilli de fr. 1.30 à 1.50 le kilo. Rôti bœuf depuis fr. 1.70. Expédie également des quartiers à des prix très-bas.

Les commandes sont envoyées contre remboursement.

FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRERES S.A.

SION

Magasins à l'Avenue de la Gare

Ameublements complets de tous styles :: Chambres à coucher :: Chambres à manger :: Salons :: Bureaux
Linoléums :: Tapis :: Couvertures :: Plumes :: Glaces etc.

LITERIE COMPLETE

Installation pour hôtels, pensions, Villas etc. ::
Devis sur demande :: Références :: Devis sur demande

Vente à terme !! Vente à terme

VINS DE RAISINS SEC

BLANC — ROUGE
à frs. 23.— les 100 litres à frs. 32.— les 100 litres

prix en gare de Morat contre remboursement.

Analysé par les chimistes - Fûts à disposition - Echantillons gratis et franco
OSCAR ROGGEN, MORAT.

MACULATURES à vendre à l'imprimerie du Journal

HENRY CORREVON

Fleurs des champs et des bois, des haies et des murs

1 beau volume relié de 250 pages de texte et 100 planches en couleurs d'après les aquarelles de S. Rivier.
Prix: 25 francs.

En vente chez l'éditeur Alb. Kündig, Rue du Vieux-Collège, Genève, et dans toutes les librairies.

Une jeune femme

se recommande pour Tricotage et Raccomodage.

A la même adresse à vendre une poussette en bon état à 15 fr.

S'adresser: Madame Summermatten, Planta d'en bas sur la route de Conthey.

Oeufs à couvrir

Leghorn noires, la douzaine fr. 3.—
Poules ordinaire, (ital.) " " 2.—

S'adresser: Orphelinat des garçons, Sion

! AVIS !

Bœuf 1^{er} Qualité est expédié par quartiers pour saler au prix de fr. 1.60 le kilogramme, ou par pesées de 2 kg. 500 et au-dessus au prix de fr. 1.50 le kilo franco contre remboursement, par la Grande Boucherie Moderne Genève

77. Rue de Carouge

La Boucherie

C. ECUVILLON, GENEVE

Servette 1

expédie par colis postaux de 5 kg. et au-dessus aux prix les plus modérés bœuf de 1^{er} qualité.

BOUCHERIE

Alfred Pellet à Genève

44, rue Terrassière
J'expédie par colis postaux 2 kg. 500 viande 1^{er} choix, aux prix suivants:

- Bœuf à bouillir 1.30 le kg.
- à rotir " 1.70 "
- Poitrine de mouton " 1.40 "
- Graisse rognon/bœuf " 1.40 "

Prix modérés pour Hôtels, et Pensions.

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions) écrivez en confiance à la SOCIÉTÉ SUISSE D'ARTICLES - HYGIÉNIQUES - GENÈVE - Pour Demander l'envoi d'un Flacon de MENSTRUOS - 3 Fr. - contre remboursement.

Remplissez vos tonneaux

Chacun peut faire en toute Saison, de l'excellent vin blanc artificiel, agréable et sain, revenant à 13 centimes le litre. S'emploie pur ou mélangé avec du vin. Préparation facile. Nombreux certificats. Paquets pour 100 litres frs. 8.—; p. 150 l. frs. 12.—, 200 l. frs. 16.—, etc. - franco. A chaque envoi est joint le mode de préparation.

Fabrique de vin autorisée
Albert MARGOT :: Lausanne

Le Tirage de la loterie pour la Caisse de chômage ouvriers horlogers est renvoyé au

24 avril irrévocable.
Achetez les derniers

Lots

Les billets seront bientôt tous vendus. Envoi contre remboursement aussi des billets à fr. 1.— de la loterie pour l'hôpital de district à Bienne par

l'Agence centrale Berne
Passage de Werdt Nr 189

BOUCHERIE CHARCUTERIE CHEVALINE

Chemin neuf No. 2 Lucien ROSSIGNELLY TELEPHONE 4563

EAUX-VIVES

J'expédie contre remboursement à partir de 5 kg. la viande de cheval 1^{er} choix à partir de 1 fr. 20 le kg
Rabais aux personnes qui en prennent une grosse quantité pour saler.

Saucisses Saucissons Viande hachée
Adresse télégraphique: Rossignelly Eaux-Vives, Genève

Attention !

Tous les Travaux pour l'Industrie, le Commerce et les Administrations sont livrés promptement. Exécution soignée. — Prix modérés !!

IMPRIMERIE GESSLER
Rue de la Dent-Blanche :: SION

Le plus gros Lot possible est de Un Million

ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux CHANCES DE GAINS aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Par un récent arrêté du Gouvernement cette loterie a été grandement améliorée, le montant total des lots offerts dépassant maintenant la somme énorme de

17 Millions Francs

de sorte que les lots sont plus importants que dans tout autre loterie du monde.

L'augmentation de chaque lot est en moyenne de 40% de sa valeur antérieure. Le plus gros lot possible — autrefois de M. 600.000 — a été élevé à

M. 1,000,000

ou en Francs: **Un Million 250,000 Francs.**

900,000	830,000
890,000	820,000
880,000	810,000
870,000	805,000
860,000	803,000
850,000	802,000
840,000	801,000

En plus il y a un grand nombre de lots très importants. L'émission comprend 10000 billets, dont 5000 — c'est à dire plus de la moitié des numéros émis — doivent forcément sortir!

Le Marc vaut Fr. 1.25. Les lots sont successivement tirés en 7 tirages.

J'expédie les billets pour le premier tirage au prix officiel de

12 fr. 50 c.	6 fr. 25 c.	3 fr. 15 c.
billet entier	demi billet	quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera, gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont payables en espèces sous la garantie de l'Etat. Le paiement se fait aussitôt après le tirage par billets de Banque du pays du gagnant, envoyés à son domicile par lettre recommandée.

À cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au 3 Mai en toute confiance à

Samuel HECKSCHER seigneur,
Banquier à Hambourg. (Ville libre)

Lettre de commande N° 781
Monsieur Samuel Heckscher seigneur, Banquier à Hambourg
Veuillez m'adresser billet entier à fr. 12.50
..... demi billet à " 6.25
..... quart de billet à " 3.15

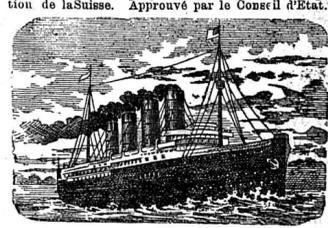
ADRESSE (à écrire bien lisiblement) {

Je vous remercie si inclus ou par mandat-postal ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.

Emigration et passage pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageux par

Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion

représentant de Zwitlenhart S.A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.



Les ateliers de frappe de monnaies d'or et d'argent, D. STEINLAUF, Zurich, Stampfenbachstrasse 30, concessionnés par l'Etat, achètent or, argent, platine ainsi que

dentiers artificiels

nouveaux, anciens ou cassés, aux prix les plus élevés. Envois postaux sont réglés par retour. Meilleures références. Compte de chèques Société de crédit suisse.

Nur für die Originalmarke

Avenarius
Carbolinum

bestehen Gutachten über 30jährige Holzerhaltung

Martin Keller

Zürich, Neu-Seidenhof

Vignes Américaines.

Grande pépinière de belles barbares greffées; fendant vert de Vinzel sur les meilleures portes-greffes, plants-greffes sélectionnés avant les vendanges et garantis de l'authenticité des variétés portes-greffes fournies.

Prix de 1^{re} classe aux expositions: Nyon 1908 et Lausanne 1910. Se recommande:

Henri RUEPP, pépiniériste à St-Bonnet près Bursinel (Vaud)

„FROSSARDINE“

Le Premier des Jus de tabacs concentrés, par sa pureté et sa haute teneur en Nicotine. Employé avec succès contre le **Cochylis** de la vigne et les **Parasites** de l'arboriculture et de l'horticulture.

En futs de kg. 100, et bidons de kg. 10, 5 et 2.

Fabriqué par **J. FROSSARD & Cie., Payerne**

MEILLEUR MARCHÉ

sain et nutritif sera votre café si vous faites usage du Café du malt Kneipp de Kathreiner. Faites en l'essai avec un mélange de 1/3, Kathreiner et 2/3, café colonial.

Le Home rule adopté aux communes

Une dépêche de Londres annonçait ce matin mercredi, que la Chambre des communes a adopté, en première lecture, le « Home rule » pour l'Irlande par 360 voix contre 266.

Malgré l'opposition des conservateurs-unio-nistes, ce résultat était prévu; car le parti libéral était assuré de l'appoint des députés irlandais et des socialistes.

C'est une grande date dans l'histoire du Royaume-Uni et surtout dans celle de l'Irlande que ce vote intervenu après des débats qui ont duré plusieurs jours et ne se sont terminés qu'hier alors que la grande horloge de Westminster allait égrener ses douze coups de minuit.

Le « Home rule » enfin octroyé à l'Irlande après des siècles de lutte autrefois âpres et sanglantes, n'est pas, tant s'en faut, l'idéal qu'avaient rêvé les champions de l'indépendance; le parlement irlandais institué par cette réforme, aura des compétences limitées aux affaires intérieures de l'Irlande; mais c'est déjà quelque chose d'avoir obtenu que cette intéressante contrée puisse désormais être dirigée par ses propres citoyens et ce que l'Angleterre avait fait pour les provinces conquises dans le Sud africain, qui, au lendemain de la guerre ont été dotées d'une constitution quasi autonome, elle pouvait, elle devait bien le faire pour l'Irlande.

Il faut remonter jusqu'au XIIe siècle pour trouver l'origine des démêlés qui ont agité les deux îles voisines dont la plus faible fut absorbée par la plus puissante; déjà en 1169 Henri II, roi d'Angleterre, après s'être emparé des principaux ports de la verte Erin, la déclara sa vassale. Les Anglais auraient, par des ce moment absorber l'Irlande dans l'Angleterre, s'ils n'eussent considéré comme une colonie à exploiter. Les luttes entre Irlandais et Anglais se poursuivirent.

Le roi Édouard III fit promulguer des statuts défendant aux Anglais de s'allier aux Irlandais par mariage et d'adopter leurs coutumes. Henri VII organisa l'Irlande en 1494; un vice-roi Anglo-irlandais fut nommé. En 1537 le despote Henri VIII, proclamé chef de l'Eglise anglicane, pillé les églises et les monastères irlandais et combla d'honneur les chefs de clan. Un parlement, composé pour la première fois d'Anglais et d'Irlandais le proclama roi d'Irlande.

L'époque de la réforme fut pour l'Irlande aussi celle des persécutions et des luttes désespérées. La reine Elisabeth avait fondé à Dublin le Trinity Collège, pour répandre l'esprit anglais (lisez l'esprit protestant); les Irlandais appuyés par une armée espagnole se révoltèrent et la reine dut envoyer pour les réduire, les généraux Essex, Blount et Montjoy.

En 1641, le semblant de parlement irlandais réclama sa liberté, violée par les statuts de Poynings. Ce furent de nouveaux massacres; Cromwel envoya Ireton en Irlande et ses soldats fatigués la mirent à feu et à sang. L'acte de pacification, signé en 1652 ordonna aux Irlandais de se réfugier dans le Connaught sous peine de mort. Sous Jacques II et Charles II, traitée avec plus de tolérance, l'Irlande connut un moment de paix; elle soutint Jacques II contre Guillaume d'Orange; mais la réaction se fit durement sentir sous Guillaume III. Les catholiques étaient de nouveau poursuivis et persécutés; il n'y avait plus moyen pour eux de vivre en Irlande; beaucoup émigrèrent.

A Dublin les protestants s'efforçaient de recouvrer la liberté politique, secondés par les catholiques dont les intérêts commerciaux et politiques étaient les mêmes. Soutenue par une armée de 75.000 hommes, l'opposition obtint en 1782 l'abolition des statuts de Poynings et la liberté de commerce; mais aussitôt après la lutte recommença entre catholiques et protestants. En 1793, les catholiques devinrent en partie électeurs. Les Orangistes provoquèrent une réaction et les Irlandais, alarmés, appelèrent à leur secours les Français, qui arrivèrent trop tard. Une réaction était imminente. Pitt chargea, en 1800 lord Castle-reag d'appuyer au parlement un projet d'Union entre les deux pays. Les votes ayant été achetés, cette loi passa. Malgré O'Connell, chef du parti irlandais, l'éligibilité et l'accès aux fonctions ne furent accordés aux catholiques qu'en 1829. Après une campagne inutile pour dissoudre l'Union, O'Connell mourut en 1847 et l'Irlande, ruinée par les landlords, se souleva encore une fois, mais en vain.

Gladstone la défendit au Parlement. Les Irlandais lui doivent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un bill de protection pour les fermiers, un bill pour l'acquisition des terres par les fermiers, toutes réformes qui contribuèrent à adoucir la situation du peuple.

Sous la direction de Parnell, l'agitation irlandaise prit une importance considérable et c'est alors que Gladstone se décida à présenter au Parlement un bill de « Home rule »; mais le grand homme d'Etat mourut avant d'avoir pu voir triompher la cause à laquelle il avait voué ses derniers efforts.

Malgré tout ce que peuvent dire les détracteurs intéressés, le « Home rule » adopté aux Communes aura certainement une heureuse influence sur la politique anglaise tant extérieure qu'intérieure, en améliorant les rapports entre les deux contrées voisines et en donnant aux millions d'Irlandais, ennemis de l'Angleterre, l'occasion de laisser tomber leur haine que des siècles d'oppression avaient accumulée.

On a reproché au projet de « Home rule » présenté par le gouvernement de faire de l'Ir-

lande un pays entretenu par les deniers de l'Angleterre tout en pouvant se proclamer indépendant; à ce reproche le leader irlandais Redmond a répondu:

« L'Irlande exige de lourds sacrifices de la part des contribuables de la Grande-Bretagne. Elle est pauvre; elle vit aux crochets de l'Angleterre, c'est incontestable. Elle ne pourrait boucler son budget de ses propres ressources. Mais il serait loyal de reconnaître que cette pauvreté est le fruit de la gestion britannique. »

« Pendant deux cents ans, l'Angleterre a combattu et ruiné l'industrie irlandaise, qui lui faisait concurrence. Les contribuables irlandais, d'autre part, ont déboursé annuellement, durant le siècle dernier, près de 50 millions de francs de plus qu'ils ne devaient au Trésor; une commission financière de Gladstone a relevé cette anomalie. A l'heure du divorce par consentement mutuel, la riche Angleterre se doit de réparer ses anciens torts, en allouant une généreuse indemnité à l'Irlande. »

« Les détracteurs de l'Irlande veulent ignorer son passé. Ils s'imaginent que la reconnaissance des droits civiques aux Irlandais a suffi à supprimer plusieurs siècles de souffrances. Ils pensent que, pour avoir facilité l'accès de la propriété aux fermiers, on leur a rendu les terres qui leur appartenait et que le droit des spoliés est dorénavant sacré. Seule l'Irlande peut donner quittance de ce qu'on lui a pris. »

Nouvelles de la Suisse

Les élections à St.-Gall

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans le canton de St.-Gall pour le renouvellement du Grand Conseil se sont faites, pour la première fois, d'après le système de la représentation proportionnelle. Elles ont été une démonstration éclatante que, loin d'émettre les partis, la proportionnelle leur donne, au contraire, plus de cohésion et de force.

Par suite de l'augmentation de la population constatée par le dernier recensement, le nombre des députés saint-gallois s'est accru de 30. Seize de ces nouveaux sièges ont été gagnés par les catholiques, 8 par les démocrates, 2 par les radicaux et 4 par les socialistes, de telle sorte que, non seulement aucun parti n'a été diminué du fait de la proportionnelle, mais que les 4 partis existants ont tous vu leur députation augmentée dans une plus ou moins forte proportion. Agitera-t-on encore l'épouvantail de l'émission des partis par la proportionnelle?

La différence essentielle survenue dans la situation à St.-Gall est celle-ci: sous le régime majoritaire qui se pratiquait jusqu'ici les partis devaient recourir à des compromis, tandis que, avec le vote proportionnel qu'ils viennent d'inaugurer, les partis saint-gallois ont pu lutter d'après leurs propres forces, et n'ont porté sur leurs listes que des candidats leur appartenant.

Rien n'est plus édifiant que le langage des faits.

Les élections à Neuchâtel

Le comité central de l'association radicale neuchâteloise a décidé à l'unanimité de reporter M. Mentha au deuxième tour de scrutin.

L'assemblée des délégués du parti libéral a décidé de ne pas présenter de candidat pour le second tour de scrutin.

Restent donc en présence MM. Graber et Mentha.

Un pangermaniste renversant

Un pangermaniste allemand, M. Kurd von Strantz pangermaniste notoire, vient d'écrire une brochure de propagande dont tous les journaux s'occupent depuis quelques jours.

Cet écrivain qui ne doute de rien, prétend qu'une grande partie de la France et toute la Suisse romande sont de fond germaniques.

Voici comment il explique la romanisation de Genève:

« Genève, comme ville frontrière sur un sol primitivement savoyard, fut de tout temps ouverte aux influences de la France voisine et pour cela bientôt romanisée. D'autre part, elle a toujours été en rapports commerciaux actifs avec le reste de la Suisse, en sorte que l'élément allemand n'y a jamais perdu pied. Si, après la guerre de Trente ans, le lien politique avec l'Allemagne fut brisé par le traité de Westphalie, Genève entra par la Réformation en rapports plus intimes avec l'Allemagne. La commission évangélique commune créa une nouvelle union avec les protestants allemands. Genève reçut de ces derniers l'argent et des troupes de secours pour sauvegarder son indépendance contre la Savoie catholique. Mais c'était un lien religieux et non national. »

« En ce moment, Genève est redevenue en grande partie allemande de population, grâce à l'immigration allemande. Les petits marchands, les artisans et les ouvriers portent pour la plupart des noms allemands, comme un regard sur les enseignes des boutiques et sur les livres d'adresses le montre. Ces gens parlent allemand aussi comme langue domestique. »

« Si Genève garde cependant des allures de ville française, elle le doit à la circonstance que les classes supérieures, qui donnent le ton, mais ne constituent plus qu'une minorité tendant à disparaître sont françaises, soit parce qu'elles sont venues dans le temps de France ou de Savoie, soit parce que, appartenant à des familles d'origine allemande, elles ont depuis longtemps francisé leur nom et leur langage. Le système de gouvernement est complètement aristocratique, ou mieux ploutocratique; les riches banquiers sont les maîtres de tout. L'appât d'or de cette ploutocratie a résisté jusqu'ici à tous les assauts de la démocratie, qui ferait peut-être prévaloir l'élément allemand, à supposer que les Suisses

allemands immigrés aient renoncé à l'attitude nationaliste dont ils ont fait preuve jusqu'ici. Car la Suisse est allemande. »

Et après ça, si l'on n'est pas convaincu, zut!

L'ex-roi Manuel à Berne

Le bruit a couru à Berne que l'ex-roi Manuel de Portugal y séjournerait depuis quelques jours pour consulter le professeur Dubois, le neurologue bien connu. Le « Bund » dit que le professeur Dubois étant momentanément en vacances, le séjour de l'ancien souverain du Portugal à Berne a été retardé.

D'autre part, une dépêche de l'Agence télégraphique suisse annonce que le roi Manuel venant de Londres, est bien descendu à Berne, au Park Hôtel Favorite, pour un séjour d'une durée illimitée.

Exploits de grévistes

Les plâtriers peintres en grève continuent vailler. Mardi, deux ouvriers étaient occupés à travailler au Saliquai (Zurich), lorsqu'une bande de grévistes s'élança sur eux et voulut les forcer à quitter leur ouvrage. L'un des travailleurs, nommé Otto Kaiser, tira un revolver de sa poche et fit feu. Un des assaillants, nommé Wyder, a été atteint d'une balle au bas-ventre et a dû être transporté grièvement blessé à l'hôpital.

Un auto en feu

Mardi après-midi, un auto monté par trois personnes cheminait entre le Locle et le Chaux-de-Fonds lorsqu'il prit feu, par suite d'une fuite de benzine. Les voyageurs eurent tout juste le temps de sauter en bas du véhicule qui fut détruit en quelques minutes.

Des détenus qui cambriolent leur prison

Deux voleurs de motocyclettes écroués dans les prisons de Porrentruy ont réussi, on ne sait trop à l'aide de quel instrument, à percer le plancher de leur cellule et à s'enfuir, non sans avoir cambriolé le bureau du geolier, où ils ont fait main basse sur une certaine somme d'argent. Leur signalement a été envoyé à tous les poste-frontières.

Lausanne contre le Valais

Le Conseil municipal de Lausanne a autorisé la municipalité à plaider contre l'Etat du Valais, au sujet de la nouvelle imposition sur l'usine électrique du Bois-Noir, près de St.-Maurice, qui appartient à la Ville de Lausanne.

Collision de chemin de fer

Une collision s'est produite à la gare badoise entre deux trains de marchandises. Une des machines a déraillé, plusieurs wagons ont été complètement brisés.

Les dégâts sont importants. Un homme d'équipe a été blessé.

Attentat criminel

Un cycliste, marié, qui se rendait de Bremgarten à Zurich, a été victime d'un attentat. Le pauvre homme a été attaqué dans un bois par de jeunes polissons qui l'ont jeté à bas de sa machine et roué de coups. Le malheureux a expiré peu après sans avoir pu fournir de renseignements sur les auteurs de cette lâche agression.

Le courrier suisse perdu

LAUSANNE, 17. — La direction des postes de Lausanne annonce que quatre sacs de dépêches provenant du bureau de Lausanne se trouvaient à bord du « Titanic » et doivent par conséquent être considérés comme perdus par suite du naufrage du vaisseau dont on lira plus loin le récit.

Les passagers suisses du «Titanic»

« A bord du paquebot se trouvaient plusieurs Suisses, entre autres une famille Froehlicher-Staehli, de Zurich comprenant trois personnes; Mlle Aloyse Haar et les époux Arnold, d'Altorf; Mlle Bertha Lehmann, de Lotzwil (Berne), et deux messieurs de Bâle.

En outre, les listes d'embarquement signalent:

En 1re classe, le colonel Simonius, de Bâle, directeur du Bankverein suisse; le Dr. Max Staehli, de Bâle, directeur de la Société anonyme fiduciaire suisse;

En 2me classe, M. Théodore Jervan, de Mont-Couvet (Neuchâtel);

En 3me classe, la famille Klink, de Zurich, comprenant cinq adultes et un enfant, et M. Albert Wirz, de Zurich.

La caisse nationale d'assurance-accidents

Lundi expirait le délai imparti aux associations professionnelles suisses pour la présentation de candidats aux fonctions de membres du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance-accidents.

La plupart des associations susdites s'étant trouvées dans l'impossibilité de consulter leurs sections, un nouveau délai, expirant le 15 mai leur a été accordé.

Une agression

On écrit de Peney-le-Jorat à la « Revue »: Dans la nuit de jeudi à vendredi, aux environs de 10 heures du soir, un malandrin a cherché à tuer à coups de casse-tête Mlle Emma Gavillet, âgée d'environ quarante ans, qui avec sa mère, septuagénaire, tient un magasin d'épicerie à Peney-le-Jorat.

La victime s'étant courageusement ressaisie, engagée avec son agresseur une lutte héroïque au cours de laquelle, elle réussit à l'attraper par les cheveux et à le traîner dans un coin du magasin où il laissa tomber son casse-tête.

Mlle Gavillet gagna la porte, courut au village et se précipita, couverte de sang, dans l'auberge du « Cheval-Blanc ». Les consommateurs accoururent vers le magasin pour tâcher de s'emparer de l'agresseur. Mais celui-ci s'était enfui, on n'a pas réussi à mettre la main sur lui. ■

CANTON DU VALAIS

La votation du 5 mai

Agrandissement et rachat de Malévoz

Nous croyons qu'il est utile, avant la votation du 5 mai, de publier le message du Conseil d'Etat qui concerne l'agrandissement et le rachat de Malévoz et expose à ce sujet les motifs en faveur de l'acceptation du décret et les renseignements de nature à éclairer les citoyens sur la portée de leur vote:

Monsieur le Président et Messieurs, Nous avons l'honneur de soumettre à l'examen et à l'approbation de la Haute Assemblée une convention que nous avons passée avec M. le Dr. Repond, concernant l'agrandissement de l'asile d'aliénés à Malévoz.

A différentes reprises le Grand Conseil a reconnu la nécessité d'augmenter le nombre des places des malades; mais avant de prendre une décision à ce sujet, il a estimé qu'il y avait lieu d'examiner la question de la nationalisation.

Déférant à ce vœu, nous vous avons présenté, à la session de mars 1911 un rapport dans lequel nous vous avons proposé de faire abstraction du rachat dans les conditions dans lesquelles il se présentait et de procéder à l'agrandissement de l'asile. Le Grand Conseil a adhéré à notre manière de voir et nous a chargé de lui faire des propositions dans le sens indiqué.

Nous avons donc l'honneur de vous acquiescer de ce mandat en vous soumettant un projet d'agrandissement sous la forme d'une nouvelle convention à passer avec M. Repond, le co-proprétaire de l'établissement; convention qui a pour but d'une part, de déterminer les conditions de l'agrandissement de l'asile et d'autre part de préciser et compléter les conventions ultérieures en ce qui concerne la reprise de l'établissement par l'Etat.

Or, nous disposons actuellement, avec les places créées l'année passée par l'adjonction d'une salle, d'un maximum de 60 places pour les malades du régime commun. C'est donc 314 places non compris celles du personnel, qu'il faudrait pouvoir procurer dès maintenant pour mettre notre asile à la hauteur de ceux des autres cantons.

Mais il est évident que la réalisation d'un pareil projet demanderait des sacrifices financiers beaucoup trop considérables. Il y aurait aussi lieu d'étudier la question de savoir s'il ne serait pas préférable au lieu de créer un établissement de cette dimension, de prévoir la création d'un second asile dans une autre partie du canton, asile qui comprendrait en même temps une colonie agricole très utile pour le traitement d'un grand nombre de ces pauvres malades.

En ce qui concerne l'agrandissement, la première question que nous nous sommes posée était de savoir quel est le nombre de places dont notre canton a besoin pour l'internement des personnes atteintes d'une maladie mentale.

M. le Dr. Repond, dans une étude fort intéressante, que nous joignons au présent message, est arrivé à la conclusion suivante: « Il nous faudrait 307 places pour pouvoir internement non pas tous les aliénés supputés existants actuellement dans le canton; mais seulement ceux qui devraient être internés. En ajoutant 50 places pour l'accroissement de la population qui se produira dans la prochaine période décennale, et le 5 % soit 17 places qui sont nécessaires pour le transfert des malades à un quartier à l'autre, nous arrivons à un total de 374 places. »

Mais, pour le moment, il est préférable, nous semble-t-il d'augmenter les places de l'asile de Malévoz dans la mesure que les circonstances et nos moyens financiers le permettent.

A cet effet, nous vous proposons de procéder, selon la convention que nous vous présentons, à la construction de deux nouveaux pavillons de 30 places chacun, qui seront spécialement destinés à recevoir les malades agités, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Jusqu'à présent tous les malades étaient logés dans les mêmes bâtiments ce qui présentait de graves inconvénients pour les malades tranquilles ayant besoin de repos.

Comme conséquence de l'extension de l'asile, le service médical devra être doublé: un seul médecin ne pouvant plus suffire désormais pour le service médical. Le second médecin devant être logé dans l'établissement à un lieu de prévoir la construction d'une maison d'habitation pour y loger le médecin-directeur et les bureaux; le chalet occupé actuellement par M. Repond et sa famille deviendra ainsi disponible pour le second médecin.

L'augmentation des malades nécessitera évidemment aussi celle du personnel des soins hospitaliers, soit qui obligera de transférer ailleurs les domestiques logés actuellement dans les mansardes du pavillon des pensionnaires.

Dans ce but, M. Repond nous propose de prévoir l'aménagement de chambres des domestiques ainsi qu'une salle de réunion pour les employés dans la grange qui se trouve dans l'enclos de l'asile.

Le devis de ces constructions et transformations ainsi que de l'achat du mobilier nécessaire pour les deux pavillons, s'élève à frs. 260.000.

Ces calculs sont basés d'une part sur l'expérience acquise lors des constructions antérieures et d'autre part sur le devis d'un architecte. Mais nous nous efforçons de dire que nous considérons le montant comme un maximum qui ne devra pas être dépassé, comme nous l'avons prévu dans l'art. 2 de la convention.

En ce qui concerne la répartition des frais, il a été convenu avec M. Repond que l'Etat supportera ceux des constructions qui sont destinées aux malades et aux personnes, en laissant à la charge de M. Repond ceux pour la maison d'habitation du médecin.

Par contre, les places créées en vertu de cette convention seront exclusivement réservées aux malades de notre canton dans la proportion de deux tiers, pour ceux de l'assistance publique et de un tiers pour les malades privés. L'Etat du Valais disposera donc à l'avenir de la moitié des places des pavillons destinés au régime commun pour les malades de l'assistance publique, au lieu du tiers comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Mais, d'autre part, M. Repond nous a demandé l'autorisation de pouvoir construire à ses frais deux pavillons pour pensionnaires. Il nous a expliqué qu'il était indispensable de compléter les installations qui permettent de recevoir les malades appartenant aux classes aisées de la société. Comme l'établissement ne peut pas suffire à ces dépenses sans ces pensionnaires, cette question a une importance capitale pour celui qui exploite l'asile. Nous croyons donc qu'il est aussi dans l'intérêt de l'Etat de ne pas négliger cette clientèle qui lui permettra, lors de la reprise, de continuer l'exploitation sans augmenter la pension à payer pour les malades de l'assistance publique, et sans faire des sacrifices trop considérables.

Les plans et le devis de ces constructions devront, du reste être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Tels sont les projets d'agrandissements que nous avons l'honneur de vous présenter.

II. Par cette même occasion nous vous avons tenu à régler avec M. Repond la question de la reprise de l'asile par l'Etat.

Lors de la discussion sur la nationalisation de l'asile de Malévoz, nous avons acquis la conviction qu'il était dans l'intérêt de l'Etat de reviser quelques dispositions des conventions antérieures ayant trait à cette question. La convention principale prévoyait que l'Etat aurait le droit de reprendre l'établissement au moment du décès de M. le Dr. Repond, à la condition d'en rembourser le prix coûtant et de tenir compte de la clientèle acquise. C'est cette dernière clause surtout qui aurait pu donner lieu à des divergences de vue. Aussi avait-on objecté au sein de la Haute Assemblée, et non sans raison, que l'Etat, en agrandissant l'établissement augmentait en même temps, la clientèle et, par ce fait, la valeur à rembourser, à teneur de l'article cité, aux héritiers. Pour parer à cette objection, M. Repond a bien voulu consentir à renoncer purement et simplement au bénéfice de cette disposition de l'art. 6 de la convention du 8 mai 1899.

D'autre part, nous avons pris l'engagement formel de reprendre l'asile aussi bien dans le cas où M. Repond renoncerait à la direction de l'hospice pour motifs de santé ou d'âge ou pour toute autre raison majeure, qu'au moment du décès de M. le Dr. Repond. Cette obligation n'existait pas dans les conventions antérieures. Mais nous croyons pouvoir le faire sans aucun scrupule et ceci bien entendu dans l'intérêt de l'Etat même, qui ne saurait plus se désintéresser de cet établissement dans lequel il a un capital si important engagé et qui, du reste lui est indispensable pour ses propres besoins. Enfin, au lieu de prévoir une taxe d'expert pour évaluer le prix du rachat de la part de M. Repond, il a été convenu que nous rembourserions à lui ou à ses héritiers le montant du capital engagé par lui; à cet effet un acte déterminant exactement les valeurs des parts de M. Repond et de l'Etat sera annexé à la convention. Ce capital sera remboursé aux ayants-droits selon les dispositions du dernier article.

Monsieur le Président et Messieurs, Il nous reste un dernier point à toucher, c'est celui du crédit nécessaire, qui s'élève à frs. 215.000 au maximum.

Nous vous proposons de prélever ce montant sur le solde disponible de l'emprunt de 1895 subvention au tunnel du Simplon, au moins provisoirement. Il est évident que, dans la situation financière actuelle, nous ne pourrions pas couvrir cette dépense extraordinaire par les recettes ordinaires. D'autre part, il ne nous semble pas indiqué non plus de contracter un emprunt pour ce montant qui serait pour cela relativement petit.

Enfin nous vous faisons observer que l'agrandissement de l'asile présente un caractère d'urgence. Si nous appliquons une part de cette somme dont le Grand Conseil à la libre disposition, nous pourrions mettre ces projets immédiatement à exécution.

En vous priant de réserver un accueil favorable à nos propositions, nous saluons, etc.

Le sou de Gérone

(Œuvre scolaire de bienfaisance)

Dons en espèces transmis de la part des écoles en faveur des enfants pauvres de l'Institut cantonal des sourds-muets de Gérone. Ces dons sont parvenus dans la dernière quinzaine.

Châti (éc. des Soeurs) 6 francs 70. — Grône (éc. él. m.) 5,65. — Agettes, G., 2,35. — F. 2,50. — Sion, Pensionnat Planta, 12,50. — Châtaneuf, M., 9 francs. — Conthey-Bourg, M., 3,55. — Vétroz G., 4 francs. — Rideds, éc. primaire, 6 francs. — Martigny-Croix, (éc. moyen.) 5 francs. — Bagnes, Sarreyer, G., 3 francs. — Verrier F., 3,30. — Bourg-St-Pierre G., 1,60. — Vollèges, Levron G., 2,45. — Salvan (cours de r.p.) 7 francs. — Vernayaz, F., 5,20. — (éc. m.) 3 francs 40. — Vérossaz, (c. rép.) 6 frs 20. — G. 6 francs. — F. 4,40. — Vouvy, G., 3 francs 35.

Les dons peuvent continuer à être adressés comme suit par chèque postal:

SOU DE GERONDE, SIERRE (II. 482).

Le Comité.

Faits divers

L'éclipse de soleil

Les phases de l'éclipse de soleil d'aujourd'hui se sont déroulées aux heures dites et comme les astronomes les avaient indiquées.

Les observateurs de la région de Sion ont pu les contempler à leur aise au moyen de lunettes ou de verres noirs; deux gros nuages l'un au levant et l'autre au couchant semblaient vouloir nous dérober l'intéressant phénomène; mais il se sont tenus respectueusement à distance pendant toute la durée de l'éclipse.

On a donc pu voir quelques minutes avant midi (exactement à 11 heures 55) le disque noir lunaire entamer le bord du soleil et avancer graduellement pour ne laisser paraître au moment du maximum de l'éclipse, à 1 h. 15 qu'un très faible croissant solaire qui ne projetait sur notre terre qu'une lumière terne d'un effet bien caractéristique; en même temps on sentait très bien un léger refroidissement de la température, sensible surtout pour les spectateurs immobiles dans un endroit exposé au soleil.

Puis le croissant s'élargit de nouveau et à 2 heures et demie, le disque de la lune avait complètement disparu.

Espérons que sur la ligne où l'éclipse a été totale, les savants auront pu se livrer à leurs intéressantes études dont nous ne tarderons pas à connaître les conclusions.

Tombe du pont du Trient
Mardi dernier, un employé de la voie, nommé Landry, a été victime d'un accident qui eût pu être mortel.

Comme il devait passer, vers les 11 h. du soir sur le pont du Trient, pour se rendre chez lui au village, il butta contre le parapet, haut d'à peine 30 centimètres qui est la seule barrière en cet endroit, et fit la bascule dans la rivière. Heureusement, d'autres personnes venant derrière lui entendirent ses appels et réussirent à le tirer de sa fâcheuse position.

Landry s'en tire avec une dent cassée et quelques autres contusions sans gravité, qui nécessiteront néanmoins un repos de 15 jours. Il peut surtout se féliciter de ce que cet accident ne lui soit pas arrivé en été, car il eût pu être emporté par les flots avant qu'aucun secours n'eût pu lui être prêté.

Promeneurs en danger
Dimanche après-midi, des promeneurs venant de Montevaux, montés sur une frêle embarcation, furent projetés par la violence des vagues sur l'échouement du port du Bouveret. A ce moment, un courageux jeune homme de la localité M. Meinrad Roch n'hésita pas à se jeter à l'eau pour prendre les avirons de la péniche et tirer d'un réel danger les promeneurs imprudents.

Géomètres
MM. Paul Juillard et Hermann Gaist, de Chamson, viennent de subir avec succès les examens fédéraux pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre.

Les Vandois du Valais
Les Vandois du Valais ont célébré joyeusement la date du 14 avril, fête de l'indépendance.

Au nombre d'une trentaine, ils arrivèrent à 10 h. 1/2 par le pittoresque chemin de fer Sierre-Montana-Verma à la Palace-Hôtel de Montana.

A 1 heure, banquet de circonstance, excellemment servi par M. de Preux. Au dessert, le chant: « Vandois, un nouveau jour se lève » ouvre la partie familière, puis M. Ernest Gay, de Lutry, architecte à Sion, salue les participants en leur souhaitant la bienvenue. Puis il porte son toast aux autorités fédérales, cantonales et communales du Valais. Le Dr. Turini de Sierre a porté à son tour le toast à la Patrie.

A 3 heures départ pour Verma, où M. Müller, propriétaire de l'hôtel, a offert aimablement un excellent Valais et un généreux Yverne.

Retour à Montana, d'où départ pour Sierre avec entrée triomphale dans la localité aux accents d'un chant patriotique. Après un dernier verre pris en commun, la joyeuse assistance se disloqua.

NOUVELLES DIVERSES

Une catastrophe sur l'Océan Atlantique 1700 victimes

Une terrible catastrophe vient de se produire sur l'Océan Atlantique. Le Titanic, le plus grand paquebot du monde entier qui avait été construit par une compagnie anglaise, la White Star Line et qui avait quitté Southampton mercredi dernier, pour faire son premier voyage à travers l'Atlantique, a heurté un iceberg non loin des grands bancs de Terre-Neuve et a coulé samedi matin à 2 h. 20. Il avait à bord 2350 personnes, passagers et hommes d'équipage. 675 passagers seulement ont été sauvés. Il y a donc 1700 victimes.

Voici quelques détails sur ce lugubre événement: Le paquebot Titanic était, comme nous venons de le dire, le plus grand navire du monde entier. Il mesurait 270 mètres de longueur, jaugeait 46,328 tonnes, soit 1000 de plus que l'Océanic, qui le précédait immédiatement. Ses machines à triple extension et à turbines avaient donné aux essais 25,5 nœuds, mais le paquebot ne devait filer normalement que 23 nœuds, soit 42 1/2 km. à l'heure.

Le Titanic pouvait transporter 3000 personnes, passagers et équipages compris. Il était destiné à être le paquebot par excellence des millionnaires, car on y trouvait des appartements dont le prix pour une seule traversée atteignait 21,750 fr. pendant la saison d'été.

On pouvait comparer ce vaisseau à un parc de plaisance circulant sur l'eau, tant il y avait de distraction à bord. Les concerts étaient fréquents. Pour les passagers amateurs d'une vie active, il y avait une piscine de natation, un jeu de tennis, en outre, un professeur de gymnastique donnait des leçons de boxe et de culture physique. Il y avait aussi dans la salle de gymnastique une place aménagée pour le cyclisme, l'équitation, les courses de chameaux et à l'aviron.

Il était si facile de se perdre dans ce bateau que des plans en avaient été affichés aux parois de chaque cabine.

Au cours de ses essais, le « Titanic » était entré en collision en rade de Portsmouth avec un croiseur de la marine anglaise. Il avait eu à l'avant d'assez sérieuses avaries, ce qui avait retardé de plusieurs semaines sa mise en service.

La construction du navire avait coûté 31,250,000 francs et 45 millions avec l'aménagement.

Le « Titanic » et sa cargaison étaient assurés pour 50,750,000 francs.

Le « Titanic » ses essais achevés, avait quitté Southampton mercredi dernier. Il avait à bord 300 passagers de première classe, 330 de seconde et 700 de troisième. Il avait fait escale à Cherbourg, où il avait pris 375 passagers, dont 144 de première classe, 29 de seconde et 102 émigrants. Il avait donc en tout 1700 passagers plus 890 hommes d'équipage. Ces chiffres ne sont pas absolument définitifs. D'après les dernières nouvelles, il y aurait eu, en effet, à bord du « Titanic » que 2200 ou 2350 personnes.

Sur le navire se trouvaient le colonel J.-J. Astor-Says, président du Grand-Trunk, M. Ismy, président de la compagnie de la White Star Line, la comtesse Rothes, le publiciste Stead, M. Alfred Vanderbilt, MM. Gugenheim, Widener et Strauss, banquiers.

Le commandant Smith, qui était précédemment à bord de l'« Océanic », avait pris le commandement du « Titanic ». Ce paquebot avait encore pour 25 millions de diamants et une quantité de titres à bord.

On ne sait rien de la traversée. Cependant, comme on le verra plus loin, trois paquebots de la Compagnie générale transatlantique qui viennent d'arriver à New-York ont rapporté qu'ils avaient traversé des banquises de glace, et l'un d'eux même a été fortement endommagé. Le « Titanic » a souffert de la même manière.

Le « Titanic » devait arriver à New-York mardi soir. Mais lundi matin arrivait à New-

York la nouvelle que le paquebot était entré en collision avec un iceberg par 42 degrés de latitude nord et 51 degrés de longitude ouest, soit à peu près à égale distance de Terre-Neuve de New-York et du Canada.

Du « Titanic » les paquebots Baltic, Olympic et Virginian avaient reçu par la télégraphie sans fil une demande de secours. Le « Baltic » était alors à 200 milles, le « Virginian » à 170 milles; l'« Olympic » était un peu plus éloigné. Ils se hâtèrent à son secours.

Le « Virginian » et un autre vapeur le « Carpathia » purent sauver une partie des passagers. Le « Virginian » remorqua le « Titanic » vers le port d'Halifax (Nouvelle-Ecosse), mais à 2 h. 20 lundi matin, le géant s'enfonça dans les flots.

Le « Carpathia » avait pu recueillir une vingtaine de canots automobiles et sauver ainsi 675 passagers, la plupart femmes et enfants.

A l'aube, il n'y avait plus sur le lieu du sinistre que des bateaux et des épaves.

La « White Star Company » reconnaît que probablement il n'y a que 675 personnes qui aient échappé à la catastrophe du « Titanic » alors que ce navire avait à bord 2200 personnes.

La nouvelle que le paquebot avait coulé a causé partout une véritable consternation, car tout le monde croyait que, grâce à ses compartiments étanches, le « Titanic » était à l'abri de tout accident semblable.

St.-Jean-de-Terre-Neuve, 16. — Les dernières nouvelles de Cap Race au sujet du désastre du « Titanic » annoncent que 675 personnes sont sauvées, et disent que toutes les embarcations qui ont été mises à la mer ont été trouvées. Elles étaient principalement remplies de femmes et d'enfants, ce qui laisse croire que la plupart des passagers hommes ont coulé avec le navire.

Tout espoir a été abandonné de retrouver vivants d'autres passagers ou marins du « Titanic » que ceux que transporte le « Carpathia ». Mardi après-midi, tous les vapeurs qui croisent dans le voisinage du lieu de la catastrophe ont repris leur route.

New-York, 16. — Le capitaine Roscon, du « Carpathia » a informé la compagnie par radiotélégraphie que son navire s'avance lentement vers New-York à travers une mer semée d'icebergs avec 800 survivants.

Le « Virginian » annonce qu'il est arrivé trop tard sur le lieu du sinistre et qu'il n'a pas de sauvés à bord. Le « Parisian » non plus n'a pas de rescapés à bord. Comme le nombre des passagers qui se trouvent à bord du « Carpathia » s'élève à 800 il est probable qu'environ 1550 passagers ont péri.

Londres, 16. — Une nouvelle liste de noms de survivants du « Titanic » contient les noms de 204 passagers de 1ère classe et de 205 passagers de 2e classe. Cette liste ne renferme pas de noms français.

Halifax, 16. — Le « Parisian » a traversé beaucoup de glaces en recherchant les survivants du « Titanic ». Il n'a aperçu ni radeaux ni cadavres au milieu des épaves qui flottaient sur une vaste étendue. Il faisait un froid très vif, et même si des personnes s'étaient réfugiées sur des épaves, elles seraient mortes de froid avant qu'on ait pu les secourir. On attend le « Parisian » venant à Halifax.

WASHINGTON, 17. — Deux croiseurs le « Salem » et le « Chester », sont partis vers le nord avec ordre de se mettre en communication avec tous les vaisseaux ayant des appareils de télégraphie sans fil et pouvant avoir des renseignements sur la catastrophe.

Ces examens seront aussitôt transmis aux antennes des stations du littoral.

Les rescapés

NEW-YORK, 17. — Selon les dernières nouvelles officielles, sur 325 passagers de 1re classe, 202 sont sauvés et sur 285 de 2me classe 114.

Le «troisième degré»

Un jeune homme de Middletown (Etats-Unis) rentrant dans sa famille après une absence de plusieurs mois fut très surpris de ne pas retrouver ses deux frères, et plus étonné encore quand il apprit que ces derniers avaient été mis en prison, sous l'inculpation de l'avoir assassiné.

Au lendemain de son départ, on avait découvert dans des terrains vagues, des ossements à moitié calcinés; sur des indications précises, Théodore Furmann — c'est le nom du prétendu mort — étant considéré comme disparu mystérieusement, on arrêta ses frères qui, au premier instant, protestèrent énergiquement pour finir, par se reconnaître coupables!

Sans le retour inopiné du faux assassiné, ces malheureux jeunes gens, auraient été condamnés à mort et exécutés, en raison de leurs aveux formels. Ils étaient même entrés dans des détails si minutieux sur les moyens employés par eux pour massacrer leur victime, que le magistrat le plus soupçonneux aurait été convaincu de leur culpabilité.

Pourquoi donc cette attitude? Tout simplement parce que ces deux pauvres garçons avaient été soumis à ce qu'on nomme aux Etats-Unis l'interrogatoire au troisième degré. Ceci consiste à ne pas laisser un instant de repos à l'accusé. On le questionne tout le jour et toute la nuit, et quand il s'endort, on prend soin de le réveiller pour l'interroger encore.

Bien rares sont les individus qui peuvent résister à une pareille torture. Généralement, les prisonniers se dépêchent de tout raconter, afin de pouvoir dormir un peu. Les deux Français, en dépit de leur innocence, s'étaient empressés de se charger du meurtre de leur frère et ils ont dit que le « troisième degré » était une chose si horrible qu'ils auraient pris à leur compte une douzaine d'assassins pour se soustraire à un tel supplice.

Jusqu'à présent, les Américains tiraient vanité de ce mode d'interrogatoire, qu'ils jugeaient admirable contre les criminels. Mais il est probable qu'ils en feront un usage plus modéré, maintenant qu'il est démontré que son action n'est pas moins efficace sur les innocents.

La Turquie et les puissances

CONSTANTINOPLE, 17. — Le conseil des ministres, après avoir pris connaissance du communiqué des ambassadeurs au sujet de la médiation a décidé de le discuter en présence de Saïd Pacha.

Dans les milieux compétents du ministère des affaires étrangères, on déclare que la communication a fait bonne impression au conseil extraordinaire présidé par le cheikh-Iskand.

Pour les enfants nés avant le temps.



Dans la nourriture des enfants de naissance hâtive, on ne saurait être trop prudent. Au cas particulier, chaque faute commise et chaque négligence ont des suites déplorable. C'est justement pour ces enfants faibles que l'Emulsion Scott, prise régulièrement, a constitué un vrai bienfait. Le développement de ces enfants précoces est souvent tellement hâté par l'Emulsion Scott, qu'il est impossible, après un usage prolongé, de les distinguer des autres enfants.

L'Emulsion SCOTT

est entièrement et facilement digestible. Le nourrisson lui-même la prend sans répugnance et la supporte bien. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).

Il y avait trois malades...

Ces trois malades appartenaient à la famille Martin, famille d'artisans de Lyon. Les trois malades ont retrouvé la santé, la possibilité du travail journalier, grâce aux Pilules Pink. Nombreux sont les cas de ce genre. Ils expliquent, ils justifient le succès toujours grandissant des Pilules Pink. Le succès des Pilules Pink est assuré, en effet, par la propagande faite en leur faveur par les milliers de personnes qui leur sont redevables de la bonne santé dont elles jouissent.



Mme Vve Martin, cartonnrière, 3 rue Camille-Jourdan, à Lyon (Rhône) nous a écrit ce qui suit:

Après avoir guéri mon fils, après avoir guéri une de mes sœurs, j'ai le plaisir de vous informer que vos excellentes Pilules Pink m'ont guérie moi-même. Depuis plus de six mois, je sentais bien que « ça n'allait plus », comme on dit. Mes forces s'éteignaient, mon estomac me faisait beaucoup souffrir et ne me nourrissait plus convenablement et des douleurs étaient venues. Au début, je me suis sentie mal en train, faible et chaque jour, j'étais vivement incommodée par la migraine. Quelque temps après, mon appétit, jusque-là si bon, devint capricieux et disparut bientôt; ma faiblesse augmenta à tel point que j'avais de la peine à monter les escaliers, à faire mon ouvrage, j'avais des points de côté fréquemment des étourdissements quelquefois, de l'oppression toujours. Mes digestions entre temps étaient devenues si pénibles, si douloureuses, que je mangerais le moins possible pour avoir peu à digérer et de cette façon je ne réparais pas suffisamment mes forces déjà si minimes. J'étais obligée de garder quelquefois le lit. Enfin, pour comble de malheur, aux premiers froids, des douleurs dans les articulations, dans les jambes étant survenues, je me vis dans l'obligation de cesser complètement de travailler. N'ayant pas obtenu le soulagement des médicaments ordonnés, je me suis souvenue alors des guérisons obtenues avec les Pilules Pink par mon fils et par ma sœur. J'ai pris moi aussi les Pilules Pink et elles ont été excellentes. Je n'ai pas tardé à regagner mes forces, à retrouver un bon estomac. Quant à mes douleurs rhumatismales, elles ont été bien atténuées dès le début et, comme j'ai continué le traitement des Pilules Pink pendant quelques semaines, j'ai fini par en avoir raison. Je me porte donc maintenant à merveille.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et à la droguerie pour la Suisse MM. Carlier et Jörin, agriculteurs, Genève, 3 fr. 50 la boîte, 19 francs les 6 boîtes, franco.

Soieries dernières Nouveautés

Foulards, étoiles à bordures, Robes brodées, etc. pour toilettes de ville, robes de mariées, de noces etc. Demandez échant. GRANDS MAGASINS DE SOIERIES Exportation de Soieries Adolf GRIEDER & Cie., Zürich C.79 Fondée 1889

Les drames de la misère

— Elle a raison! pensait-il, elle a raison je ne l'aime pas! qu'est-ce qu'elle connaît de moi, les reproches, les coups, les juréments, les blasphèmes, et, à toute heure, ces infirmités lui rappellent mes brutalités.

— Vous osez à mes justes répugnances des enfantillages de politique et d'ambition. Vous mettez en balance mon bonheur et la situation de M. de Nointel! Mon âme n'est pas jugée comme ayant plus de valeur que son esprit de sport et de club. Ah! tenez, mon père, ne prolongeons pas une discussion pénible. S'il se fût agi pour vous du salut, de la vie, vous m'auriez trouvée prête à me sacrifier, je ne m'immolerais pas à des considérations mesquines.

— Tu te sacrifierais s'il y allait de mon honneur? — Tout de suite, sans hésitation. — Eh bien! si ma vie semble calme, Angélie, elle couve des orages. Ma fortune paraît assurée et demain elle peut couler. Ma réputation est intacte, un mot peut la détruire. — On! vous voulez m'effrayer, mon père! — Regarde-moi! fit Nerval.

Angélie étudia les lignes tourmentées du visage de son père, elle se souvint de tout ce qu'il concernait d'angoisses depuis quelque temps, et demeura convaincue qu'il n'exagérait rien en affirmant que sa situation se trouvait en péril.

— Sur votre honneur, reprit Angélie, vous me jurez ce que vous venez de dire, mon père.

— Je le jure sur ta tête à toi, qui es le seul être que j'aime.

La jeune fille se leva, l'ombre d'une grande douleur passa sur son beau visage. Pendant l'espace d'une minute elle endura toutes les angoisses de l'immolation, mais retrouvant cette force chrétienne qui descend sur nous dès que nous faisons appel au Seigneur, appui des faibles, elle tendit à Nerval sa petite main glacée.

- Accomplissez votre salut! dit-elle. — Tu m'accuses d'égoïsme! dit Nerval. — Votre bonheur est le mien, sauvez-les. — Ah! tu es un ange. — Quand dois-je me préparer à recevoir M. le comte de Nointel? — Demain! fit Nerval avec effort.

Il rougissait de sa conduite et son cœur se déchirait à la pensée de la douleur de son enfant. Mais pour lui, avoir pour gendre le frère d'un avocat général était une telle préservation qu'il accepta le sacrifice de sa fille.

— Mon père, dit Angélie, j'ai besoin de penser à ces choses nouvelles et terribles. Voulez-vous me laisser seule... il est certaines heures de la vie que la nature ne saurait supporter si la prière ne nous venait en aide.

L'usinier fit sa fille vers lui et l'embrassa au front.

Quand il fut sorti, la jeune fille fondit en larmes.

Elle pleura longtemps, sans trêve, avec ces sanglots continués des enfants qui font tant de mal à entendre. Elle ne dit son secret qu'à Dieu; mais les hommes auraient pu lire sur son

visage les traces indélébiles d'une souffrance humaine.

Angélie n'avait-elle pas dans le fond de son cœur un de ces mystères qu'on ose s'avouer à peine et qui le déchirent comme les griffes d'un tigre déchirent un corps pantelant. Qu'elle avait-elle rêvé cette chaste et pure enfant. Quel mirage élevé ce regard vierge avait-il pris pour la réalité et la vie, elle ne le dit pas; elle cacha sa blessure par dignité et se résigna par respect pour l'autorité paternelle.

Mais la douleur ressentie par la jeune fille n'avait pas seulement pour cause son effort à l'idée de devenir la femme du comte de Nointel, quelque chose de sa vénération pour son père avait sombré pendant l'entretien qu'elle venait d'avoir avec lui.

Elle s'était accoutumée à le considérer comme un homme méritant tous les respects, toutes les tendresses, et brusquement, lui-même avait déraillé ce magnifique échafaudage de confiance. Toute frémissante de honte, elle cherchait pour quelle cause son père s'effrayait. Une raison grave lui rendait indispensable l'intervention occulte, protectrice de la justice. Avait-il donc forfait aux sévères lois de l'honneur? Angélie se demandait avec angoisse si son père était victime de quelque machination odieuse ou si une faute grave jetait une ombre sur sa vie.

Qu'importait désormais, à partir de cette heure, son devoir était tracé; elle avait promis, elle tiendrait à la parole donnée, et le plus grand effort de son courage serait d'entourer du même respect le père qui l'obligeait au sacrifice.

Tandis que la jeune fille, défiante de ses propres forces, demandait à Dieu la grâce nécessaire pour rester à la hauteur d'un devoir

rigoureux, M. Nerval douloureusement ébranlé par l'entretien qu'il venait d'avoir, était rentré dans son cabinet. Si son esprit était plus calme, son cœur saignait. Il venait de briser l'avenir de bonheur d'Angélie, en prévision de l'exécution de la menace de Camourdas.

Assis dans son fauteuil, les deux coudes appuyés sur son bureau, le front enseveli dans ses mains, il repassait toute sa vie, et se reportait à l'heure où poussé par l'ennui que lui causait la rivalité manufacturière d'Austin Arrillac, il avait chargé Camourdas de ruiner à jamais sa fortune.

Qu'était devenu cet infortuné? Était-il mort au bagne? Était-ce femme, et son enfant, dans quel abîme de misère ils avaient dû descendre? Cette femme, jeune et belle, accoutumée au luxe, n'avait-elle point succombé aux privations, à l'excès de sa souffrance? Après dix-huit ans pouvait-il calculer les suites de son crime?

Il avait souvent entendu dire: pour être tardive, la justice de Dieu n'en est pas moins sûre. L'heure venait-elle de sonner où cette justice allait accomplir son œuvre de réparation pour la mémoire de l'un, de châtiement pour la conduite de l'autre?

Un frisson parcourait les membres du misérable. Ce n'était point assez qu'il eût sacrifié Arrillac, Anita, le petit Max, à sa haine, il entraîna sa fille elle-même à la suite de ses premières victimes...

- Le bruit que dit la porte en s'ouvrant arracha Nerval à sa rêverie douloureuse. — Monsieur peut-il recevoir son avocat? demanda le valet de chambre. — Monsieur Audoin? — Il attend dans le petit salon.

— Faites entrer! faites entrer! dit vivement Nerval.

La présence d'un indifférent eut semblé un soulagement à l'usinier, celle de Maximilien lui parut une guérison à son mal. Ce jeune homme portait en lui le calme, la bonté; il possédait une force intime de consolation, d'apaisement. Ce qu'il disait était marqué au coin de la droiture. Ne serait-il pas possible d'ailleurs à Nerval, d'amener la conversation sur des questions de droit qui lui permirent de s'éclaircir sur ce qu'il pouvait pour se défendre. Pais, sans nul doute, il venait de lire le dossier de l'affaire dont se préoccupait Nerval, et lui apportait une solution rassurante. Tout concourait à rendre l'usinier heureux de la visite de son avocat. Il se leva donc vivement, espérant chasser, par l'effort de sa volonté, le sombre nuage resté sur son front, puis il dit à maître Audoin d'une voix nerveuse mais sonore:

- Eh bien! mon jeune maître, vous avez les pièces? — Oui, monsieur, répondit Maximilien. — Qu'en pensez-vous? — Le jeune homme tira de sa serviette de peau de chagrin le volumineux dossier, et le posa sur le bureau d'un millionnaire. — Monsieur, dit Maximilien avec réserve, mais conviction, après avoir pris connaissance des diverses pièces que vous avez bien voulu me confier, je vous les rapporte. — Vous les rapportez? — Je ne saurais plaider cette cause. — Pour quel motif? — Je donne raison à votre adversaire. — Qu'est-ce que cela me fait! s'écria l'usinier, pourvu que vous persuadiez aux juges qu'il a tort.

GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège.
30 ANS DE SUCCES, contre
CATARRES TOUX BRONCHITES
 1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

Les chaussures Hirt sont les meilleures

Garantie pour chaque paire.
Demandez **prix-courant!**
Nous expédions contre remboursement:

Souliers ferrés pr. fillettes N° 26-29	Frs. 4.50	N° 30-35	Frs. 5.50
Souliers de dimanche "	26-29	30-35	4.80
Souliers ferrés pr. garçons	30-35	36-39	7.—
Souliers de travail, ferrés, pour femmes		36-43	6.50
Bottines à lacets garnies, pour dames, solides		36-42	6.80
Bottines à lacets pour dames, cuir box, élégantes		36-42	9.50
Bottines à boutons		36-42	10.—
Souliers de travail, ferrés, pour hommes	1.	39-48	8.30
Bottines à lacets	1.	39-48	8.50
Bottines à lacets de dimanche p. messieurs		39-48	8.50
Bottines à lacets de dimanche p. messieurs, cuir élég.		39-48	11.—
Bottines à lacets pour messieurs, cuir box, forme Derby		39-48	11.50
Souliers militaires, ferrés, solides	1.	39-48	10.50

Atelier de réparations à force électrique.

Rod. Hirt & fils, Lenzbourg.

Baume St-Jacques

de C. TRAUMANN, phicien, Bâle

Remède souverain pour guérir toutes plaies anciennes ou nouvelles, ulcérations, brûlures, varices, pieds ouverts, éruptions, eczémas, dartres, hémorrhoides, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt général

Bâle, Pharmacie St-Jacques
 Lausanne, Pharmacie place St-François. MORIN & Cie, Palud 21.
 SION, Pharmacie Faust

Persil

lave, blanchit et désinfecte simultanément!

C'est la meilleure lessive économique!
 L'essayer c'est l'adopter!
 Ne se vend qu'en paquets originaux, jamais ouvert.
 HENKEL & Cie, Bâle.
 Seuls fabricants, ainsi que de la Soude à blanchir "Henco"

FROMAGE

Envoi par colis de 5 à 10 kg. et par pièces de 15 à 20 kg. à fr. 1.90, 2.—, 2.20, 2.30 le kg.

Max CUENNET
 BULLE (Gruyère)

LES FUSÉES À GRÈLE MULLER PATENTÉES.

sont jusqu'à présent le seul moyen le plus efficace, le plus simple et le meilleur marché pour protéger ses cultures contre la grêle. Dix années de statistique donnent la preuve que ces fusées sont absolument sûres et d'une réelle valeur. Elles ont de brillants certificats et ont obtenu beaucoup de médailles d'or et croix pour les services rendus.

Les fils d'Alois Müller, Emmishofen (Thurgovie)
 Fabrique de Pyrotechnie

Agent général pour Vaud, Genève, Valais: **A. Ducommun**, Avenue d'Echallens 42, LAUSANNE

Grand magasin d'articles de pêche

Montage de tramails spéciaux pour rivières et de filets et lignes en tous genres. Fabrication de masses métalliques, réparations de cannes à pêche, ligatures, etc. etc. Filets en fil anglais. Fournitures pour le montage. Liège de Sardaigne (mâle) en planches ou bignets. Fabrication de poissons artificiels perfectionnés et de montures soignées. — Catalogue illustré gratis et franco, Devis et renseignements pour retour.

PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud)

ETERNIT

Société Suisse DES USINES ETERNIT à Niederurnen (Glarus)

Couvertures!
 de toits et Revêtements de façades

SÉCURITÉ au vent et aux ouragans

Grande légèreté
 Durée illimitée
 Garantie de 10 ans.

Echantillons et renseignements à disposition

A vendre

faute d'emploi excellente bicyclette ayant très peu roulé; roue libre, deux freins sur jantes, prix Fr. 60.—

Bevraie en poudre
 Sucre vanillin
 Poudre à pouding

du Dr. Oetker
 à 15 cts le paquet

Je vous livre de recettes gratis

Albert Blum & Cie, Bâle

La Plainte

(suite)

— Je vous demande pardon à mon tour. Voilà l'expression dont vous vous êtes servi: Espé...
 — Je n'essaierai pas de nier. Vous voudrez bien reconnaître que l'expression n'a rien en soi de bien offensant.
 — Non, mais elle implique un sous-entendu fort désobligeant... surtout pour une femme. La plainte de Mlle Margeot est donc fondée. C'est uniquement par considération que j'ai tenu à vous prévenir avant de la transmettre à M. le directeur.
 — Le négociant, par tout d'abord l'avait pris d'un peu haut, quand de plus en plus son assurance. Il entroyait, confusément les mille ennuis que cette poursuite allait lui attirer. La seule pensée de comparaître en police correctionnelle lui faisait passer un frisson dans le dos.
 — Je vous remercie, monsieur le receveur d'avoir eu l'obligeance de m'avertir... Entre nous, n'y aurait-il pas un moyen d'arranger cette affaire? Présentez de ma part mes excuses à Mlle Margeot? dites-lui que je n'ai pas eu l'intention de la blesser, et que je regrette sincèrement le mot qui m'a échappé.
 — Vous pouvez compter sur moi. Cependant à mon avis, il vaudrait mieux vous expliquer franchement avec elle. Si vous le désirez, rien n'est plus facile. Mlle Margeot est justement de service ce matin.
 — Un instant après, la téléphoniste faisait son entrée. Mince, élanée, en dépit du long tablier noir qui l'enveloppait toute, elle avait une

élégance naturelle qui frappa aussitôt le négociant. Sous ses cheveux blonds, un peu en désordre, son teint rosé paraissait fort animé et une certaine agitation fébrile se devinait au vif éclat de son regard. Son front se rembrunit; elle pinça les lèvres dès que la présentation faite, son chef l'eut mise au courant de la situation. M. Leroger comprit que son charmant adversaire ne se rendrait pas facilement.

— Oui, mademoiselle, ainsi que M. le receveur vient de vous le dire, je regrette infiniment ce petit incident... Elle l'interrompit avec un léger hochement de tête:

— Gardez vos excuses, monsieur, je ne puis les accepter. Vous m'avez cruellement offensée. Je ne sais pas, comme vous avez si bien l'air de le croire, une espèce de... de quoi? Mais peu importe. Les abonnés si susceptibles oublient trop facilement le respect qui nous est dû. Vous l'avez oublié, monsieur, tant pis pour vous. Ma plainte suivra son cours.

Une lueur de malice et de triomphe dans les prunelles, elle prenait sa revanche, affectant une dignité qu'elle n'avait rien à son charme, qui la rendait même plus séduisante.

— Vous ne l'ignorez pas, mademoiselle... c'est pour moi la police correctionnelle... ma situation...
 — Inutile d'insister, Monsieur, Mademoiselle Pimbêche — vous m'avez gratifiée aussi à mi-voix de ce qualificatif, mais j'ai l'oreille fine... — Mademoiselle Pimbêche tient à vous prouver qu'avec tous ses défauts, elle possède au moins une qualité... une volonté inflexible.

— La volonté, mademoiselle, n'empêche pas

l'indulgence, la bonté... et vous êtes très bonne, je le devine à la douceur de vos yeux que vous ne réussissez pas à rendre sévères. Non, vous ne passerez pas les choses à l'extrême. Ce serait le remords de toute votre vie! Je vous ai offensée, je le reconnais, je vous dois une réparation... Voulez-vous me faire l'honneur d'accepter mon nom?

Elle pâlit, saisie, d'une émotion intense. Avec un léger tremblement dans la voix, elle répondit:

— Vous seriez bien attrapé si je vous prenais au mot.
 — Il ne tient qu'à vous, Mademoiselle. J'ajoute qu'en agréant ma demande, vous me rendrez très heureux.
 Comme pour implorer un conseil, elle tourna la tête vers le receveur. Ce fut celui-ci qui dénoya la situation.
 — Que dois-je faire? dit-il, faut-il transmettre la plainte?
 Elle sourit et laissa tomber sa main fluette et blanche dans celle qui se tendait vers elle.
 — Maintenant, Mademoiselle laissez-moi vous remercier. Quelle bonne idée vous avez eue de déposer une plainte contre moi! C'est à elle que nous devons notre bonheur.
 M. Leroger ne pouvait mieux dire. La noce eut lieu quelques semaines plus tard. Et ce fut bien un mariage d'amour.
 — Quand je pense, disait le négociant, que tu as voulu me traîner devant les tribunaux!
 — Oui, je l'avoue, comme téléphoniste, j'étais une chipie, mais comme femme...
 — Tu es délicieuse, répondit-il, en l'attirant dans ses bras...

Salvan — Etat-civil

NAISSANCES
 Délez Henri Frédéric de Louise Emma, Vernayaz. Vœfray Adrien de Jean-Pierre, Iretien. Délez Max Henri, de Benjamin, Biollay. Décaillet Albert, l'Emile, Vernayaz. Gross Albin, de Frédéric, Marécottes. Décaillet Clément, de Clément, Salvan.

DECES
 Borgeat Ernest Mathieu, de Mathieu, 30 ans, Vernayaz. Délez Marie Patience, née Michellot, veuve, 72 ans, Vernayaz. Claivaz Louise Marie, 1 an, Tretien. Maret Aimée, née Vœfray, 49 ans, Vernayaz. Borgeat Marie Geneviève, née Bochatay, 60 ans, Miéville.

Riddes — Etat-civil

NAISSANCES
 Brun Maurice Ernest César, de Riddes et Lambiel Aline Marie, de Riddes.

DECES
 Ray Pierre Benjamin, de Riddes, 57 ans.

MARIAGES
 Lambiel Julie Marie de Maurice de Riddes. Roserens René, de François, d'Orsières.

Sierre — Etat-civil

NAISSANCES
 Fauth Louis Pierre-Marie, de Louis de Sion. Schmidt Hermine, de Benjamin, de Grengiols. Zonghetti Irma, de Frédéric, de Novilara Italie. de Sépibus Charles, de Ignace, de Moerel. Mihly André Joseph, de Joachim, de Ayer. Giovanelli Bertha de Attilio, de Lizzano, Italie. Baro Ida de Benjamin, de Sierre. Pont A. lodie, de Gabriel, de St-Luc. Allet Jean Oscar, de Oscar, de Loèche-les-Bains. Marty Victor, de Victor de Varone. Zuffrey Irma, de

Justin, de St-Luc. Salamin Albert de Henri-Ignace, de Grimentz.

DECES
 Cretz Basile, de Basile, 23 ans. de Macedo Berthe, de Antoine 23 ans. Cattaneo Charles-Albert, de Gaspard, 5 mois. Clarsen Joseph, de Aloys, 28 ans. Salamin Marie Bertha de Cyrien, 20 mois. Salamin Pierre Marie Louis, de Georges, 42 ans. Zuffrey Victor de Pierre, 21 ans. Cretz Jules-Jérémie, de Jérémie, 1 mois. Müller Albertine, de Jacob trois mois.

MARIAGES
 Speckly Clément, de Fiesch et Schwick Ida de Bervald.

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Parait le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes
 Chez les Libraires ET DANS LES GARES

— Je croyais vous avoir fait ma profession de foi, monsieur, et vous avoir convaincu que jamais ma parole ne sera mise au service d'une cause douteuse. Que vous blâmiez ou m'approuviez, c'est importe peu! Il s'agit d'autre chose dans la vie que de faire fortune en dépit de l'avis de la plupart des hommes de mon temps! Vous devez railler bien fort, monsieur, le rigorisme de ma conscience. Elle est faite ainsi et, plaise à Dieu, elle restera de même.
 — Soit! mais vous-même vous condamnez à la stérilité, à la pauvreté!
 — La stérilité, monsieur. N'est-il donc plus de nobles et justes causes? La pauvreté! qu'importe! Les millionnaires sont-ils plus heureux que le jeune homme qui s'endort avec le sentiment d'avoir rempli son devoir et qui s'éveille en se promettant de le remplir encore. Oh! je le sais, les habiles ne procéderaient pas de cette manière: ils garderaient pour eux-mêmes le riche, l'innocent M. Nerval, ils plaideraient et gagneraient leur procès peut-être. Moi, monsieur, je me sentirai déshonoré si je m'abaissais à ces raisonnements. Quand vous m'offrirez une cause honorable à défendre, comptez sur moi; mais aujourd'hui...
 — Nerval bien, monsieur l'honnête homme, dit Nerval avec plus d'ironie que de colère; ces jeunes audaces ne m'essient point, aux nouveaux-venus: mais l'ambition viendra, et alors...
 — Qui vous a dit que je ne fusse pas ambitieux, monsieur?
 — Votre conduite.
 — Elle vous induirait en erreur. Je suis forcé de l'ambition. Tel que vous me voyez vivant dans une gêne étroite, et me donnant le luxe de choisir les causes que je défends, je veux attacher mon nom à une cause cé-

lèbre, faire de la réparation d'une grave erreur judiciaire, à la base de ma réputation; enfin, partir de haut, pour aller loin.
 — Vraiment! fit Nerval. Et peut-on savoir quel fait est l'objet de vos recherches et quelle grave affaire apprendra tout d'abord votre nom au public?
 — Je puis le dire maintenant, monsieur, car mes études s'avancent, et j'ai déjà réuni assez de documents pour attendre de la Providence qu'elle mette les autres dans mes mains... Vous habitez Paris en 1857, n'est-ce pas?
 — Oui, répondit l'usinier, qui, sans savoir pourquoi, sentit l'inquiétude lui gagner le cœur.
 — Vous souvenez-vous d'un procès en Cour d'assises, dit: « L'Incendie de la Villette »?
 Nerval regarda fixement l'avocat, se demandant avec angoisse, si cette question était motivée par un soupçon ou si le hasard seul la dictait.
 — Je m'en souviens, répondit-il avec effort.
 — Certain Aurillac qui fut accusé d'avoir mis le feu à son usine pour bénéficier des avantages des primes d'assurance, se vit condamner à dix travaux forcés à perpétuité.
 — En effet, il fut condamné. Mais la vente de son matériel...
 — Quelques faits paraissent l'accuser, j'en conviens, et cependant Aurillac était innocent. J'en suis sûr.
 — Certain! vous osez dire que vous en êtes certain, quand la justice a prononcé?
 — La justice des hommes. C'est à elle de Dieu que j'en appelle.
 — Et vous avez des preuves?
 — Des commencements de preuves, dit moins. Et quand à celles qui me manquent en-

core, j'en suis certain de les trouver.
 — Et que ferez-vous alors? demanda Nerval, avec un frisson.
 — Deux choses: Je prouverai l'innocence d'Aurillac, je lui ferai restituer sa réputation ternie, sa fortune volée, et je traînerai devant les tribunaux le vrai coupable, le misérable assez lâche pour avoir préparé le piège où vint se prendre Aurillac, et qui laissa consumer sa perte. Voilà toute mon ambition, monsieur, réhabiliter un honnête homme, perdre un lâche et un méchant. La poursuite de cette enquête mystérieuse est mon œuvre, elle me prend souvent mes nuits et mes jours; je n'omet pas un indice, par où et toujours, je surveille et j'espère; la préoccupation de ce procès ne saurait m'abandonner. Je suis ici, près de vous, et je la garde, elle me presse, me domine et me possède. Aussi, croyez-le, quand un homme doré d'une énergie semblable à la mienne s'est marqué un but il l'atteint toujours!
 — Achille Nerval frissonna.
 — Maximilien parlait avec une chaleur communicative, ses regards brillaient, son cœur battait plus fort, et Nerval comprit que le jeune avocat disait vrai, en affirmant qu'il parviendrait à retracer le véritable auteur de l'incendie de la Villette, et à faire reculer de justice à Aurillac innocent.
 — Le danger venait donc pour lui de deux côtés à la fois.
 — Camourdas, en haine de son complice, ou comme il le disait, pour se débarrasser de ses remords menaçait de révéler la part de complicité de l'usinier.
 — Maximilien, conduit par la Providence sur les traces des coupables, s'appretait à les styliser devant tous.

De ces deux hommes, l'avocat parut encore le plus dangereux à Nerval.
 — Il était facile de temporiser avec Camourdas; au besoin on pourrait s'en défaire.
 Mais l'incorruptibilité de Maximilien ne laissait aucune prise; toute tentative de séduction glisserait sur cette conscience dure comme un bloc de cristal natif, et comme lui impossible à entamer.
 Il s'agissait désormais d'avoir Maximilien pour lui; il fallait le vaincre par ses propres armes. Si fort qu'il fut, cet ardent jeune homme avait bien un défaut à sa cuirasse.
 Tout moyen est bon pour le méchant; quand il ne peut attaquer un homme par ses vices, il s'en prend à ses vertus.
 La résolution de Nerval ne se fit pas attendre.
 Après avoir écrit les dernières paroles convaincues de l'avocat, d'un air calme, impassible, il se leva vivement et, la main tendue s'approcha de lui:
 — Touchez-la, vous êtes un noble cœur! lui dit-il.
 — Mais, monsieur...
 — Tenez! pardonnez-moi ce que j'ai fait est indigne de mon caractère et du vôtre.
 — Je ne comprends pas.
 — Vous ne comprenez pas que depuis une heure je vous soumets à une épreuve!
 — Une épreuve! Que voulez-vous dire?
 — Je ne le regrette point absolument, puisqu'elle me permet de vous apprécier davantage.
 — Mais, ce procès?
 — Ah! je l'eusse tenté si vous me l'eussiez conseillé.
 — Et maintenant?

— J'y renonce. Oui, vous avez un grand cœur! une noble intelligence! Et vous accomplirez une œuvre doublement méritoire en poursuivant la recherche des incendiaires de la Villette et en faisant rendre le prestige de sa réputation à Aurillac. S'il vous faut de l'argent pour continuer votre entreprise, je suis riche, très-riche!
 — Vous me comblez, monsieur.
 — Je vous rends justice. Et ne craignez point d'abuser de moi, de mon temps, ma bourse vous appartient. Quelle joie de trouver dans la foule abruti, qui adore le veau d'or partout où il peut, un être assez fort, assez fier pour dédaigner l'argent mal gagné ou facilement reçu. On envie souvent les millionnaires. On devrait les plaindre. A mesure que nous devenons riches, nous perdons la foi et la conscience. Sous l'apparence de l'amitié nous tremblons de découvrir la spéculation. La vue d'un visage attristé nous effraie, nous devinons tout de suite un solliciteur. On nous exploite, on nous trompe. Les faiseurs d'affaires essaient de nous entraîner dans le cercle véreux de leurs opérations. chacun nous courtise et personne ne nous aime. Nous nous créons un ennemi nouveau à mesure que nous refusons un service. Et si nous rendions tous ceux qui nous sont demandés, nous verrions fondre la ruine sur nous avant huit jours. Comprenez-vous mal joie en m'apercevant qu'il est un homme en qui je puis avoir confiance, dont la droiture ne me permettrait pas d'hésiter sur le conseil qu'il me donne. A partir de cette heure, vous serez, si vous le voulez, l'ami même d'une partie de mes affaires. Je ferai de vous plus que mon avocat, mon conseil, mon ami.